



Marabu France

Guide de conversion

1. Compatibilité des encres solvants
2. Procédure de conversion
 - a. Encres d'origine fabricant → encres Marabu
 - b. Encres compatibles fabricant tiers → encres Marabu
3. Déclaration de compatibilité / Garantie
4. FAQ

Annexe Fiche de conversion

1. Compatibilité des encres numériques éco-solvant

Encre d'origine fabricant	Encre MARABU
Roland EcoSol Max	MaraJet DI-LSX
Roland EcoSol Max 2	MaraJet DI-SX2
Roland EcoSol Max 3	MaraJet DI-SX 500ML(Max3 chip)
Mimaki SS21	MaraJet DI-MS

2. Procédure de conversion

✓ Conversion d'une imprimante équipée en encre d'origine fabricant → encre MARABU

- Aucun nettoyage préalable n'est nécessaire, il suffit de changer les cartouches. Les encres MARABU sont miscibles chimiquement avec les encres d'origine.
- Imprimer un test de buse avant et après la conversion
- Utiliser les profils habituels, les teintes MARABU sont ajustées à celles du fabricant.

Remarques:

- Si vous souhaitez épuiser votre *stock* d'encre fabricant d'origine, vous pouvez mélanger les teintes.
 - Démarche identique si la machine est équipée en cartouche, bidon ou poche.
- ### ✓ Conversion d'une imprimante équipée en encre compatible fabricant tiers → encre MARABU
- Imprimer un test de buse avant la conversion.
 - Effectuer un premier nettoyage du système d'encrage avec le nettoyeur du fournisseur tiers, puis un second nettoyage avec le **DI-UR 2** (produit de nettoyage MARABU).
 - Il est vivement recommandé de vérifier l'état des pièces détachées en contact direct avec les encres et de changer les filtres (dampers) si nécessaire.
 - Basculer **toutes** les teintes en une seule fois en MARABU car nos encres ne sont peut-être pas miscibles aux encres concurrentes
 - Reprendre les profils d'origine fabricant.

- La conversion finie, imprimer un test de buse.

3. Déclaration de compatibilité / Garantie

Objet de la garantie

Dans le cadre de la réglementation, Marabu garantit que l'utilisation de ses encres numériques ne causera aucun dommage sur les parties de la machine en contact avec l'encre. Cette garantie ne s'applique que dans la mesure où l'encre est bien mise en œuvre sur une machine adaptée et où cette encre convient bien au process et à l'application envisagés.

Conditions de garantie

Pour réaliser le changement d'encre dans des conditions optimales et assurer ainsi l'application des clauses de garantie, il convient de tenir compte des points suivants :

- Il est impératif de respecter les recommandations spécifiées dans les fiches techniques et ce guide de conversion (2. Procédure de conversion).
- Pour vérifier l'état de la machine et des têtes d'impression, il convient de remplir une fiche de conversion (formulaire ci-dessous) et d'y joindre les différents documents.

Si la machine ne permet pas d'imprimer des rapports, l'âge de la machine et des têtes d'impression doit être certifié par un rapport d'installation ou un rapport de maintenance.

En cas de réclamation, il est essentiel de déterminer avant tout les causes du dommage. En effet, Marabu ne pourra être tenu responsable que pour les dommages :

- Causés par l'encre (lot non conforme par exemple)
- Non liés à une mauvaise manipulation de la machine d'impression ou à un non-respect des cycles de maintenance
- Non liés à une déficience mécanique ou à un phénomène d'usure naturelle des pièces de la machine (têtes d'impression par exemple)

Durée de garantie

Nos durées de garantie varient en fonction de l'état de la machine et des têtes d'impression :

1. Imprimante neuve, tête neuve → 12 mois à partir de la conversion en encre MARABU
2. Imprimante en service, tête neuve → 6 mois à partir de la date de conversion

3. Imprimante en service, tête en service → Après analyse des éléments et pièces fournies, si l'encre Marabu est en cause, Marabu prendra en charge.

Toutes les durées de garantie indiquées sont valables dans le cadre du remplacement d'une encre d'origine par des encres Marabu. Si l'encre remplacée n'est pas une encre d'origine, les durées de garantie sont réduites de moitié.

Si un problème est constaté, les réclamations ne peuvent être traitées par Marabu que si elles ont été relayées par le biais d'un distributeur Marabu. Celui-ci doit donc être immédiatement informé en cas de dommage supposé.

En cas de réclamation, le distributeur indiquera au client les documents et pièces à fournir à Marabu.

4. FAQ

Les encres sont-elles compatibles avec mes encres d'origine fabricant ?	Oui, les encres Marabu sont compatibles aux encres ROLAND EcoSol Max 1/2/3 et aux encres Mimaki SS21.
Puis-je mélanger les encres Marabu avec celles d'origine fabricant afin d'épuiser mon stock restant ?	Oui, vous pouvez sans problème mélanger les encres, celles-ci sont chimiquement miscibles.
Les encres sont-elles compatibles avec les encres que j'utilise d'un autre fabricant tiers ?	Non, il est nécessaire de rincer le circuit d'encre et les têtes.
Est-il nécessaire de faire de nouveaux profils, de nouveaux réglages ?	Non, utilisez les profils d'origine ROLAND ou MIMAKI et gardez vos réglages de température, de même que ceux du RIP-software.
Les encres nécessitent plus d'entretien, de maintenance ?	Non, effectuez simplement la maintenance comme indiqué dans le manuel d'utilisation de votre machine.
Puis-je imprimer avec des encres proches de la date d'expiration ?	Oui, si les conditions de stockage ont été respectées. N'utilisez pas d'encres périmées afin d'éviter tout dommage sur les pièces de la machine.

Puis-je laminer les impressions ?

Oui, vous pouvez utiliser un film de laminage ou un coating liquide après environ 16 heures.

FICHE DE CONVERSION

CLIENT FINAL

Société :

Contact :

Tél. :

Mail :

DISTRIBUTEUR

Société : SDAG ADHESIFS

Contact : M. Laurent Michel

Tél. : 03 88 51 70 43

Mail : laurent@sdag.net

Informations techniques

Modèle de machine :

Nombre de couleurs :

Numéro de série :

Société extérieure assurant la maintenance :

Encres installées AVANT la conversion :

Date de conversion en encre MARABU :

Date :

Pièces consignées au dossier

☐ Test de buse AVANT et APRÈS la conversion

☐ selon le type de machine Service + History report (ROLAND)

List (MIMAKI)

Maintenance count (MUTOH)

☐ Autres :

- _____
- _____
- _____
- _____

Signatures client et distributeur:

A RETOURNER IMPERATIVEMENT A LAURENT MICHEL par mail : laurent@sdag.net